

## Bibliographie

- ANONYME (2012) – Grand Site Solutré-Pouilly-Vergisson, Label Grand Site de France, Dossier de Candidature. Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site, 110 p.
- ARDOUIN A., GOMEZ S., JUILLARD P. & WEBER E. (2012) – *Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Féney, 59 p.
- AUBERT G. (2015) – *Synthèse de la gestion Entité Cohérente de Gestion (ECG) des pelouses de la côte mâconnaise*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, 33 p.
- BARDAT J., BIRET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G., TOUFFET J. (2004) - Prodrôme des végétations de France. *Publications Scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, Coll. Patrimoines Naturels*, n°61, 171 p.
- BARDET O., FEDOROFF E., CAUSSE G. & MORET J. (2008) - Atlas de la flore sauvage de Bourgogne. Coéd. / Copubl. *Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle*, Paris. 752 p.
- BARDETO. (2011) – *Expertise des pierriers du site "Pelouses calcaïques du Mâconnais"*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Bourgogne, 27 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C., DENIAUD J. (2005) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats agropastoraux. Tome 4. Vol. 1 & 2. La Documentation Française. 445 & 487 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J. (2002) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats humides. Tome 3. La Documentation Française. 457 p.
- BENSETTITI F., LOGEREAU K., VAN ES J., BALMAIN C. (2004) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats rocheux. Tome 5. La Documentation Française. 381 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALLIER H. (2001) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats forestiers. Tome 1. Vol 1. La Documentation Française. 339 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C. (2002) - Corine Biotopes. Version originale, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. & A.T.E.N. 175 p.
- BONNEAUD F. (2012) – *Projet d'extension du site classé des roches de Solutré-Pouilly-Vergisson*. DREAL Bourgogne – Rhône Alpes. 61 p.
- BOUCHER C., (2008) – Prendre en compte les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme. Rapport de stage Master 2 professionnel « Paysages et territoires ruraux », *Université François Rabelais de Tours, Conseil Général de Saône-et-Loire*, 106p. + annexes.
- BOULLET V. (1986). - *Les pelouses calcaïques (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Essai de synthèse phytosociologique*. 2015
- CAUX S. (2003) – *Expérimentation de restauration de milieux ouverts sur une buxaie constituée à Vergisson, résultats du suivi 2003*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 29p + annexes
- CAUX S. (2007) – *Expérimentation de restauration de pelouse sur une buxaie constituée. Bilan de 5 années de suivi scientifique; Roche de Vergisson. Conservatoire des sites naturels bourguignons*.

- CAUX S. (2007) – Réactualisation de la notice de paturage et suivi scientifique – Roche de Solutré et Mont de Pouilly (Saone et Loire) - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 29 pages
- CAUX S. & RANC H. (2003) – Étude de la dynamique d'emboisement des pelouses. Programme Life "Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire" action A 2001-4, CSNB, Fenay, 21p. + annexes.
- CAUSSE G. (2011) - *Connaissance des habitats du site Natura 2000 "Bassin de la Grosne et Clunisois"*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 98 p. + Annexes.
- Commission européenne (2000) - *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- CHIFFAUD A. & LAGARDE C. (1993). *Plan de gestion biologique - Roche de Solutré, Mont de Pouilly, Roche de Vergisson*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 44p + annexes
- COMBIER M., NICOLAS M., CHOUGNY A. (1968) - Flore et végétation de la Roche de Vergisson (1), *Terre Vive n°10*, 3-7
- COMBIER M., NICOLAS M. (1969) - Flore et végétation de la Roche de Vergisson (2), *Terre Vive n°14*, 3-16.
- COMBIER M., NICOLAS M. (1972) - Flore et végétation de la Roche de Vergisson, Troisième partie : le rebord méridional. *Terre Vive n°21*, 3-18.
- COURET C., (1994) - *Plan de gestion biologique : roche de Solutré, Mont de Pouilly, Roche de Vergisson – Aditif au plan de gestion*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Conseil Général de Saône-et-Loire, 13 p. + annexes.
- FOREST C. & NAUCHE G. (2001) – *Expertise préparatoire au Document d'Objectifs Natura 2000 du site n° FR2600970 « Pelouses calcaïques et falaises des environs de Clamecy »*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 38 p. + annexes.
- DOUCET G. et al. / CENB (2013) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaïques du site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcaïques de la Côte et Arrière Côte Chalonnaise » (FR2600973) - 1ère année de suivi -. Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 52 p. + annexes
- GOMEZ S / CENB (2014) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaïques du site Natura 2000 « Pelouses calcaïques du Mâconnais », 22 p. + annexes
- GODREAU V., NAUCHE G. RANC J.-L. / CENB, EMC Environnement (2003) – *Document d'objectifs de gestion du site Natura 2000 n°FR2600972 « Pelouses calcaïques du Mâconnais »*, DREAL Bourgogne, 103 p.
- JAUZEIN A et al. (1969) – Carte géologique et notice explicative, Carte géol. France (1/15 000), feuille Macon (n° 625s). Orléans : Bureau de Recherches géologiques et minières, Carte géologique et notice 20 p.
- JUILLARD P. (2008) – Mise en œuvre d'une démarche de gestion de la trame des pelouses calcaïques en Bourgogne. Phase 1 : analyse des corridors et des sites relais. *Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons*, 33 p.
- MELKI F./Biotope (2007) - *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 p.
- MEZANI S. (2010) - *Avifaune patrimoniale du site Natura 2000 n° FR2600972 "pelouses calcaïques du Mâconnais"* : synthèse des connaissances et évaluation de l'impact de la gestion des habitats. AOMSL, 22 p.
- NICOLAS M. (1978) - Printemps 1977 sur la Roche de Vergisson. SEMINA Terre Vive n°33-34, 2-3.
- NICOLAS M. (1987) - L'association "Minuartietum mutabilis" Royer 77 sur les grandes roches du Mâconnais sud. SEMINA Terre Vive n° 66, 2-7.

- NICOLAS M. (1990) - Trois si jolies petites chênaies pubescentes. SEMINA Terre Vive n°78.
- NICOLAS M., CHOUGNY A. (1988) - Prospections pour l'étude du Xerobromion en Mâconnais. SEMINA Terre Vive n°69-72, 9-16.
- NICOLAS M., CHOUGNY A. (1989) - L'alliance Mesobromion en Mâconnais. SEMINA Terre Vive n°75, 17-20.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS (2003) – *La Bourgogne calcaire : Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés.* Bilan du programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire, 24 p. + annexes.
- RAMEAU J.-C. (1974) - Essai de synthèse sur les groupements forestiers calcaires de la Bourgogne et du sud de la Lorraine. *Ann. sci. Univers. Besançon*, 3ème série, **14** (1973) : 343-530.
- RAT P. (2006) - Guide Géologique Bourgogne Morvan. *Dunod, Coll. Guides géologiques régionaux*, 2<sup>ème</sup> édition, 216 p.
- ROYER J.-M. (1978) - Nouvelles données sur le *Mesobromion* Br.-Bl. et Moor em. Oberd. 49 de Bourgogne et Champagne. *Doc. phytosoc.*, N.S., **2** : 393-399.
- ROYER J.-M. (1973) – Essai de synthèse sur les groupements végétaux des pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale. *Annales Scientifiques de l'Université de Besançon*, 3<sup>ème</sup> série, **13** : 158-316.
- ROYER J.-M. & BIDAULT M. (1966) - Documents sur la végétation bourguignonne. I. Etude phytosociologique des pelouses xérophiles des collines calcaires de Saône-et-Loire. *Bull. Sc. Bourgogne*, XXIV : 139-180.
- ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C. & THEVENIN S. (2006) – Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle Série*, N. S. **25**, 394 p.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 p.
- TERRAZ, L. et al (2007) - *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 p.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 p.
- WEBER E., (2009) – *Plan d'actions territorial en faveur du réseau de pelouses calcaires de la région naturelle de Clamecy*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 58 p. + annexes

## Abréviations et acronyme

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ABF : Architectes des Bâtiments de France  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
AOMSL : Association Ornithologique et Mammologique de Saône-et-Loire  
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée  
AOP : Appellation d'Origine Protégée  
AVAP : Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine  
BIVB : Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CAMVAL : Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône  
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
CC : Communauté de communes  
CD : Conseil départemental  
COPIL : Comité de pilotage  
CR : Conseil régional  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CENB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
DODOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
ENS : Espace naturel sensible  
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
EPTB : Etablissement public territorial de bassin  
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
GSF : Grand site de France  
IGN : Institut Géographique National  
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne  
JORF : Journal officiel de la république française  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MAE : Mesures agro-environnementales  
MAET ou MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques  
MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats  
ONF : Office national des forêts  
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole  
PNR : Parc naturel régional  
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation  
PSG : Plan simple de gestion  
RNU : Règlement National d'Urbanisme  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAU : Surface Agricole Utile  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SDGS : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique  
SHNA : Société d'Histoire Naturelle d'Autun  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
SMGS : Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Territoriale  
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole  
TDENS : Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles  
UE : Union européenne  
VTM : Véhicule Terrestre à Moteur  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

# Glossaire

## **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

## **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

## **Agence des services de paiements (ASP)**

Agence résultant de la fusion entre l'AUP et le CNASEA. Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il a pour mission d'accompagner les décideurs du secteur public dans la mise en œuvre de leurs politiques. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par l'ASP.

## **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

## **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

## **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

## **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

## **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

## **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

## **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

## **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

## **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

## **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement)

## **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

### **Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

### **Direction Départementale des territoires (DDT)**

Service déconcentré de l'État à compétence interministérielle, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

### **Direction régionale de l'environnement (DIREN) ou Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

### **Entomofaune**

Partie de la faune constituée par les insectes

### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation ;
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **Espèce migratrice régulière d'oiseaux**

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « bon » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « bon » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est bon.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un bon état de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être bon, moyen ou mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un bon état de conservation lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

### **Famille**

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

### **Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

### **Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernations... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieu ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt ; hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.



### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Mesures agri-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littorale de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Rupestre/rupicole**

Qualifie un milieu dominé par des roches ou se dit d'une espèce qui croît sur des roches.

### **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Le SCOT est un projet politique et un outil de planification d'aménagement du territoire à grande échelle, élaboré sur une échelle suffisamment longue (20 ans en moyenne) pour développer une vision prospective qui favorise la structuration du territoire. Il s'agit d'un processus qui mobilise diverses forces vives : élus du territoire, acteurs institutionnels, habitants.... Le projet se traduit par plusieurs documents issus d'un diagnostic, tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques, etc... fondé sur des atouts et des contraintes locales spécifiques.

### **Sites d'importance communautaire (SIC)**

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Syntaxon**

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

### **Sylvofaciès**

Physionomie prise par un même type de station lorsque la sylviculture qui y est pratiquée éloigne son peuplement du climax. Syn. Habitat de substitution.



**Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

**Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

**Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

**Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

## **Liste des annexes :**

- **ANNEXE 1** : Liste des différentes entités composant le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »
- **ANNEXE 2** : Typologie des habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »
- **ANNEXE 3** : Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude
- **ANNEXE 4** : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude
- **ANNEXE 5** : Recensement agricole de 2010
- **ANNEXE 6** : Régime d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000

**ANNEXE 1 : Liste des différentes entités composant le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »**

Identifiant/numéro des entités	Nom de l'entité	Communes concernées	Surface (en ha)
1	Mont Sard	Bussières	23,67
2	Roche de Vergisson	Vergisson	39,5
3	Roche de Solutré	Solutré-Pouilly	31,96
4	Mont de Pouilly	Solutré-Pouilly	45,94
5	Bois de Fée	Leynes	18,64
		<b>Total</b>	<b>160 ha</b>

## ANNEXE 2 : Typologie des habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site Natura 2000 des « Pelouses calcaïques du Mâconnais »

\* Intérêt\_Natura 2000 : ND, habitat non désigné – IC, habitat d'intérêt communautaire – PR, habitat d'intérêt communautaire et prioritaire – pp, pour partie

Groupement végétal	Classement phytosociologique		Groupes d'espèces caractéristiques	CODE_CORINE	CODE_N2000	INTERET_N2000	Commentaire
	Alliance / sous alliance	Association					
Végétation des falaises calcaïques à <i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>pachyrachis</i>	Asplenio trichomanis - Ceterachion officinarum Ferrez 2009	Non renseigné	<i>Asplenium div. sp., Ceterach officinarum</i>	62.1	8210-9	IC	Habitat mal connu, non observé mais potentiellement présent sur les falaises calcaïques du site (Roche de Solutré, Roche de Vergisson, Mont Sard, etc.)
Pelouse pionnière sur corniche ou vire calcaire à <i>Minuartia rostrata</i>	Alyso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961	<i>Minuartietum mutabilis</i> Royer 1977	<i>Minuartia rostrata, Sedum album, Erophila verna, Minuartia hybrida, Trifolium scabrum, Festuca burgundiana, Cerastium pumilum</i>	34.111	6110-1	PR	Végétation rase, très ouverte, paucispécifique liée aux rebords de corniches et vires des falaises calcaïques plutôt ensolleillées et s'étendant sur des surfaces très réduites (difficilement cartographiable).
Pelouse pionnière sur dalle calcaire à <i>Sedum saxangulare</i> et <i>Medicago minima</i>	Alyso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961 / Xerobromenion erecti Braun-Blanq. & Moor 1938	<i>Cerastietum pumili</i> Oberdorfer et Müller 1961 / <i>Trifolietum scabro - campestris</i> J.M. Royer & Bidault 1966	<i>Sedum saxangulare, Sedum album, Sedum rupestre, Cerastium pumilum, Cerastium, Medicago minima, Trifolium scabrum, Minuartia hybrida, Bupleurum baldense, Trifolium campestre</i>	34.111	6110-1	PR	Pelouse rase très ouverte souvent dominées par des orpins accompagnés de très nombreuses annuelles pionnières. Groupement typique des dalles rocheuses de calcaïres (affleurement rocheux et corniches de falaises) s'étendant sur des surfaces réduites (difficilement cartographiable) et/ou en mosaïque avec des pelouses vivaces xérophilas
Pelouses xéro-thermophile à <i>Silene italica</i> et/ou <i>Anthyllis montana</i>	Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti Oberdorfer 1957	Seslerio caeruleae - Anthyllidetum montanae Breton 1956 Sileno italicae-Helianthemum canii Royer et Bidault 1966	<i>Anthyllis montana, Silene italica, Lactuca viminea, Helianthemum canum, Dianthus saxicola, Sesleria caerulea</i>	34.332	6210-33	IC	Pelouse rase le plus souvent écorchée, peu recouvrante associée aux rebords des corniches arides et des pentes raides sur des sols squelettiques. Le plus souvent en stations très ensolleillées (exposées au sud) et ventées. Se rencontre régulièrement en mosaïque avec des groupements du Xerobromenion.
Pelouse calcaïcole xéro-thermophile à <i>Allium sphaerocephalon</i> et <i>Festuca burgundiana</i>	Xerobromenion erecti Br.-Bl. et Moor 1938	Proche du Carici hallerianae - Micropetum erecti Royer et Bidault 1966	<i>Fumana procumbens, Allium sphaerocephalon, Festuca burgundiana, Helianthemum apenninum, Ononis pusilla, Bromus erectus</i>	34.332	6210-29	IC	Pelouse rase souvent écorchée, moyennement recouvrante dominée par des hémicryptophytes et micro-chaméphytes associées à de nombreuses annuelles, principalement de l'Alyso - Sedion. Communauté associée aux versants pentus, rebords de plateau et sommets de buttes calcaïres arides et ensolleillées (lithosol superficiel caillouteux)
Pelouse calcaïcole mésoxérophilie à xérocline	Mesobromion erecti (Br.-Bl. et Moor 1938) Oberdorfer 1957 / Teucrio montani-Bromenion erecti Royer in Royer et al. 2006 / Chamaespartio sagittalis - Agrostifention tenuis Vigo 1982 (contexte acidilicline)	Proche du Festuco lemanii-Brometum erecti (Royer et Bidault) Royer 1978 Proche du Sieglingio decumbentis-Brachypodietum pinnati Zielonkowski 1973 (contexte acidilicline)	<i>Bromus erectus, Briza media, Prunella laciniata, Linum catharticum, Ranunculus bulbosus, Asperula cynanchica, Carex flacca, Brachypodium pinnatum, Hippocrepis comosa, Teucrium chamaedrys, Helianthemum nummularium</i>	34.322	6210-24 6210-17	IC	Pelouse dense moyennement élevée avec un lot important d'espèces mésophiles du Mesobromion néanmoins toujours associé à des espèces du Xerobromion. Diversité spécifique plus élevée que le groupement précédent. Groupement associé aux versants et plateaux calcaïres sur sol peu profond et caillouteux. A noter la présence localement de quelques espèces acidiliclines témoignant de la décarbonatation superficielle du sol (Bois de Fée notamment).

Groupement végétal		Classement phytosociologique			Groupes d'espèces caractéristiques	CODE CORINE	CODE_NZ2000	INTERET_N2000	Commentaire
Groupement végétal	Alliance / sous alliance	Association	Groupes d'espèces caractéristiques						
Pelouse fragmentaire sur pierrier	Xerobromion erecti Br.-Bl. et Moor 1938	Non renseigné	Sesleria caerulea, Teucrium chamaedrys, Sedum album, Hieracium glaucinum, Fumana procumbens	61 34	6210-24 6110-1	PR IC	Végétation très ouverte associée aux pierriers (éboulis non mobiles) et caractérisées par communautés de pelouses méso-xérophiles fragmentaires		
	Alyso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961								
Pelouse mésophile calcicole fauchée et/ou pâturée	Mesobromion erecti (Br.-Bl. et Moor 1938)	Proche de l'Onobrychido vicifoliae-Brometum erecti (Br.-Bl. ex Scherrer) Müller 1966	Bromus erectus, Sanguisorba minor, Trisetum flavescens, Briza media, Knautia arvensis, Salvia pratensis, Primula veris, Lotus corniculatus, Ranunculus bulbosus, Medicago lupulina, Trifolium pratense	34.322	6210-15	IC	Pelouse dense et élevée possédant une forte diversité floristique, caractérisée par la codominance de 2 cortèges principaux : celui des Festuco-Brometea et celui des Arrhenatheretea. Groupement lié à des sols carbonatés moyennement profonds à profond et peu caillouteux (en milieu ou bas de versant). Présent uniquement dans la partie basse du Mont de Pouilly		
	Mesobromion erecti (Br.-Bl. et Moor 1938)								
Prairie de fauche à Avoine élevée	Arrhenatherion elatioris Koch 1926	Non renseigné	Arrhenatherum elatius, Allium vineale, Galium mollugo, Daucus carota, Rhinanthus Bromus hordeaceus, Vicia sativa, Lathyrus pratensis, Vicia hirsuta, Heracleum sphondylium	38.22	6510	IC	Groupement prairial très localisé (Bois de Fée) qui se trouve dans une situation atypique (sous une plantation d'érable)		
Pelouse-orlet calcicole à Securigera varia et Brachypodium pinnatum	Trifolion medii Müller 1962	Coronillo variae-Brachypodietum pinnati Royer 1973	Securigera varia, Origanum vulgare,	34.42 X 34.323	6210 pp	ND	Pelouse-orlet en nappe avec de nombreuses espèces des Festuco-Brometea		
	Geranion sanguinei Tüxen in Müller 1962	Non renseigné	Geranium sanguineum, Anthericum liliago, Origanum vulgare, Tanacetum corymbosum, Brachypodium pinnatum, Carex humilis, Bupleurum falcatum	34.41	-	ND	Orlet caractérisé le plus souvent par le Geranium sanguin associé à des espèces des Festuco-Brometea et des juvéniles d'espèces arbutives. S'exprime le plus souvent en nappe en mosaïque avec des communautés de pelouses calcaires dont il dérive par dynamique naturelle progressive.		
Orlet calcicole à Melittis melissophyllum et Rubia peregrina	Geranion sanguinei Tüxen in Müller 1962	Non renseigné	Melittis melissophyllum, Rubia peregrina, Trifolium rubens, Polygonum odoratum, Anthericum ramosum, Vincetoxicum hirsutinaria, Hippocrepis emerus, Viola hirta	34.41	-	ND	Orlet linéaire s'exprimant en lisière externe ou interne des forêts calcicoles sèches du Quercion pubescentis (non cartographiable)		
Lande basse à Calluna vulgaris et Genista pilosa	Genistion tinctorio-germanicae (Böcher) de Foucault 1990 nom. inval. / Chamaespartio sagittalis - Agrostion tenuis Vigo 1982	Non renseigné	Calluna vulgaris, Genista pilosa, Brachypodium sylvaticum, Anthericum liliago, Agrostis capillaris, Potentilla erecta, Danthonia decumbens	31.22 34.32	6210-17 pp	ND	Groupement présent uniquement sur l'entité du Bois de Fée à Leyne. Lié à des substrats siliceux ou calcaires décarbonatés en surface. Dérive des pelouses xéroclines à tendance acidophile par dynamique naturelle progressive (souvent en mosaïque avec ce type de groupement)		
	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Non renseigné	Juniperus communis	31.881	5130-2	IC	Groupement correspondant à un stade pionnier des fourrés du Berberidion. S'étend sur des surfaces réduites en superposition des pelouses calcicoles (difficilement cartographiable).		

Classement phytosociologique		Alliance / sous alliance	Association	Groupes d'espèces caractéristiques	CODE CORINE	CODE_NZ2000	INTERET_N2000	Commentaire
Groupement végétal								
Fourré calcicole thermophile et xérophile dominée par <i>Buxus sempervirens</i>	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Lonicero xylostei-Prunetum mahaleb Géhu et Deléris in Deléris ex Royer et al. 2006 buxetosum sempervirentis	<i>Buxus sempervirens</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Lonicera xylosterum</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Hippocrepis emerus</i>	31.82	-	ND	Formation arbustive très largement dominée par le buis. Dérive de l'évolution des pelouses xérophiles par dynamique progressive.	
Fourré calcicole mésoxérophile à <i>Lonicera xylosteum</i> et <i>Prunus mahaleb</i>	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Lonicero xylostei-Prunetum mahaleb Géhu et Deléris in Deléris ex Royer et al. 2006 rubietosum peregrinae	<i>Rubia peregrina</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Lonicera xylosterum</i> , <i>Viburnum lantana</i>	31.8121	-	ND	Fourrés présents sur l'ensemble des entités (qui succèdent aux pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles)	
Fourré calcicole mésophile à mésoxérophile à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Ligustrum vulgare</i>	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Ligustro vulgaris-Prunetum spinosae Tüxen 1952	<i>Prunus spinosa</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Viburnum lantana</i>	31.8121	-	ND		
Chênaie pubescente thermophile à <i>Rubia peregrina</i>	Quercion pubescenti-sessiliflorae Br.-Bl. 1932	Rubio peregrinae-Quercetum pubescentis Rameau 1974	<i>Quercus pubescens</i> , <i>Quercus x-calvescens</i> , <i>Sorbus aria</i> , <i>Acer opalus</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Cornus mas</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Rubia peregrina</i> , <i>Melittis melissophyllum</i>	41.711	-	ND	Habitat forestier présent sur les versants à très fortes pentes des différentes entités du site. Il correspond au stade climacique de la série de végétation associée aux calcaires durs en situation xéro-thermophile	

### ANNEXE 3 : Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut <sup>2</sup>	Commentaire	Observation par commune <sup>2</sup> (données AOMSL et Base Bourgogne Fauna)																				
				Bussièrès	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Cenves											
Avifaune	<i>Emberiza cia</i>	LRB "EN"		Nicheur certain en 1997 à Vergisson, il apprécie les éboulis parsemés d'une végétation buissonnante pour nicher et ponctué de quelques arbres pour le poste de chant																				
	<i>Emberiza hortulana</i>	LRB "CR"		Espèce de passage (migration), a niché historiquement sur ce territoire (non revu depuis les années 1980), fréquent les milieux cultivés entourés de haies et/ou piquetées d'arbres.																				
	<i>Hieraetus pennatus</i>	LRB "EN"		Nicheur possible sur le territoire, affectionne les habitats semi-forestiers : forêts de feuillus (parfois mixtes) ouvertes ou fragmentées par des friches, landes, pelouses et prairies bocagères																				
	<i>Circus cyaneus</i>	PN - DO1 - LRB "VU"		Passage, chasse sur le territoire et plus particulièrement au sein des mosaïques pelouses/fourrés arbustifs. Niche le plus souvent dans les coupes forestières colonisées par la ronce	x	x	(x)															x		
	<i>Circus pygargus</i>	PN - DO1 - LRB "EN"		Passage, chasse sur le territoire et plus particulièrement au sein des mosaïques pelouses/fourrés arbustifs, niche au sein de lande à Genêt	x																	x		
	<i>Caprimulgus europaeus</i>	PN - DO1 - LRB "LC"		Nicheur sur le territoire, s'installe préférentiellement dans les milieux en mosaïque : pelouses, fourrés arbustifs et forêts claires	x																	x		
	<i>Circaetus gallicus</i>	PN - DO1 - LRB "EN"		Nicheur probable, observée le plus souvent de passage (chasse) sur le territoire et plus particulièrement au sein des mosaïques d'habitats semi-ouverts (pelouses/fourrés arbustifs)	x																	x		
	<i>Falco peregrinus</i>	PN - DO1 - LRB "EN"		Rapace emblématique des falaises de la région, il nichait historiquement sur la Roche de Vergisson																				
	<i>Bubo bubo</i>	PR - DO1		Rapace nichant dans les falaises ou petites barres rocheuses (cas de la Roche de Vergisson où il est nicheur). Niche également dans les carrières (cas à Leynes)																			x	
	<i>Lullula arborea</i>	PN - DO1 - LRB "VU"		Nicheuse sur le territoire, affectionne les milieux semi-ouverts secs et chauds (mosaïque pelouses/fourrés arbustifs, vignes et cultures)	x	(x)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	<i>Lanius collurio</i>	PN - DO1 - LRB "LC"		Nicheuse sur le territoire, affectionne les milieux semi-ouverts (prairies bocagères et mosaïque pelouses/fourrés arbustifs)	x	(x)																	x	
	<i>Sylvia melanocephala</i>	LR-"CR"		Espèce typiquement méditerranéenne, la Fauvette mélanocéphale a été découverte en 2001 sur la côte mâconnaise, ce qui fait de la Saône-et-Loire, le site le plus septentrional de l'aire de répartition de l'espèce. Présence de plusieurs couples nicheurs sur le territoire. Fréquente les milieux semi-ouverts (pelouse/buxaie)																				x

<sup>2</sup> Voir commentaire à la fin du tableau



		Observation par commune <sup>2</sup> (données AOMSL et Base Bourgogne Fauna)											
			Bussièrès	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Cenves	
		Commentaire											
Chiroptères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	PN - DH2 - DH4	Chauve-souris qui chasse en forêt, surtout avec un sous étage buissonnant, et dans des milieux semi-ouverts à la végétation très structurée, observée en hibernation dans une grotte	x						x		
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	PN - DH2 - DH4	Chauve-souris essentiellement forestière, observée en hibernation dans une grotte	x								
Reptiles	<i>Lacerta bilineata Daudin</i>	Lézard vert	PN - DH4	Il affectionne particulièrement les lieux broussaillieux ensoleillés telles les lisières de bois, les haies, les landes où il s'expose régulièrement durant la journée. Très fréquent au sein des complexes d'habitats calcicoles (pelouse/fourrés arbustifs)	x	x			x	x	x		
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	PN - DH4	Espèce thermophile qui se rencontre le plus souvent sur des versants bien exposés dans des végétations de lisières et d'ourlets (mosaïque pelouse/fourrés arbustifs notamment)		x				x	x		
	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	PN - DH4	Espèce fréquentant des milieux semi-ouverts variés à tendance thermophile		x					x		
	<i>Alyte obstetricans</i>	Alyte accoucheur	PN - DH4	Petit crapaud totalement terrestre, il habite les vieux murs, les amas de pierres, les blocs rocheux, les carrières.	x		x				x	x	
	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	PN - DH2 - DH4	Espèce qui se rencontre le plus souvent en milieu bocager au niveau de zones temporairement humides (mares, ornière, mouillère au sein de prairies pâturées)									x
	<i>Decticus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore		Espèce assez courante en Bourgogne mais typique de milieux ouverts patrimoniaux (pelouses/prairies)	x							x	
Insectes (orthoptères, lépidoptères)	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet glauque		Espèce méditerranéenne qui occupe une large gamme de milieux thermophile (pelouses calcaires sur le territoire). Unique station bourguignonne en limite nord de son aire de répartition.							x		
	<i>Stauroderus scalaris</i>	Criquet jacasseur		Espèce d'influence montagnarde, en position abyssale sur le territoire. Unique station bourguignonne. Fréquente les végétations herbacées sèches et des chaudes des pelouses calcaïques.							x		
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	PN - DH2 - DH4	Espèce emblématique des zones humides, fréquente les prairies humides et mégaphorbiaies (plantes hôtes : <i>Rumex sp.</i> )								x	
	<i>Pyrgus alveus</i>	Hespérie du faux-buis	LRB-EN	Présence probable, espèce typique pelouse sèche xérophile									
	<i>Pyrgus carthami</i>	Hespérie du Carthame	LRB-EN	Présence probable, espèce typique pelouse sèche xérophile									
	<i>Plebejus idas</i>	Azuré du genêt	LRB-VU	Espèces xérophile typique des pelouses sèches calcicoles en plaine							x		
	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet	LRB-EN, PN, DH4	Présence probable, espèce typique des pelouses rases méso-xérophile (pond sur <i>Thymus</i> et <i>Origanum</i> )									
	<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre (Le)	LRB-VU	Espèce euroméditerranéenne thermophile liée à des bois clairs de chênes pubescents sur versant							(x)		x
	<i>Hipparchia semele</i>	L'Agreste	LRB-EN	Espèce xéro-thermophile typique des milieux semi-ouverts sur calcaires									

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut <sup>2</sup>	Commentaire	Observation par commune <sup>2</sup> (données AOMSL et Base Bourgogne Fauna)																
				Bussières	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Cenves							
<i>Chazara briseis</i>	L'Hermite	LRB-CR	Espèce xéro-thermophile adaptée aux pelouses calcicoles rases et rocailleuses																	
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercurie (Le)	LRB-NT	Espèce thermophile, hôte préférentiel des côtes calcaires et des pelouses sèches	x			x													
<i>Adscita geryon</i>	La Turquoise de l'Hélianthème	LRB-VU	Espèce thermophile liée aux vastes milieux ouverts sur coteaux calcaires essentiellement																	
<i>Adscita manni</i>	La Turquoise des Cistes	LRB-EN	Espèce thermophile liée aux vastes milieux ouverts sur coteaux calcaires exposés au sud								x									
<i>Rhodostrophia calabra</i>	Phalène calabraise	-	Espèce à tendance méditerranéenne qui affectionne particulièrement les habitats semi-ouverts des coteaux calcaires bien exposés (très rare en Bourgogne)																	
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	PN - DH2 - DH5	Crustacé autochtone vivant dans les petits ruisseaux de tête de bassin, espèce en forte régression en Bourgogne, présent uniquement sur le ruisseau de l'Arlois et la tête de bassin de la Petite Grosne																	
Total				9	3	2	11	3	3	3	4	9	11	11						

Statut :

- PN : Protection nationale;
  - D01 : Annexe 1 de la Directive européenne "Oiseaux",
  - DH2 - Annexe II de la Directive « Habitats, faune et flore »,
  - DH4 - Annexe IV de la Directive « Habitats, faune et flore ».
- (x) - observation ancienne (<2000)  
x - observation récente (>2000)

- Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes de Bourgogne (LRB), 2015 (SHNA) : En danger critique d'extinction (CR), En danger d'extinction (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT)





**ANNEXE 5 : Recensement agricole de 2010 et 1988 (source : AGRESTE)**



Communes	Exploitations agricoles		Superficie agricole utilisée en hectare		Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		Orientation technico-économique	Superficie en terres labourables en hectare		Superficie en cultures permanentes en hectare		Superficie toujours en herbe en hectare	
	2010	1988	2010	1988	2010	1988		s					
Bussières	17	20	169	233	14	167		s	37	123	83	18	112
Charnay-lès-Mâcon	15	28	498	454	293	275	Viticulture	272	187	92	96	133	169
Chasselas	12	19	73	144	0	4	Viticulture	0	1	68	110	5	33
Davayé	30	38	299	241	62	103	Viticulture	s	35	224	134	62	69
Fuissé	44	68	472	352	5	12	Viticulture	s	2	403	279	20	69
Leynes	36	51	nd	320	nd	43	Viticulture	s	10	nd	234	nd	74
Prissé	50	67	544	720	47	348	Viticulture	94	192	377	252	72	274
Solutré-Pouilly	44	67	484	353	181	175	Viticulture	s	15	286	218	189	119
Vergisson	39	61	231	306	9	26	Viticulture	s	10	209	199	18	96
Cenves	15	41	721	792	930	1073	Viticulture	40	57	0	6	681	727
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>460</b>	<b>3491</b>	<b>3915</b>	<b>1541</b>	<b>2226</b>		<b>406</b>	<b>546</b>	<b>1782</b>	<b>1611</b>	<b>1198</b>	<b>1742</b>

## **ANNEXE 6 : Régime d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000**

### Principe du régime d'évaluation des incidences

L'objectif du régime d'évaluation des incidences est de prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables en encadrant en amont les projets et activités envisagés. Il s'agit de vérifier que ces projets et activités ne portent pas atteinte aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 ou de les redéfinir de manière à éviter de telles atteintes.

### Champ d'application

Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 concerne les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions dans le milieu naturel qui figurent dans une des trois listes suivantes :

- une liste nationale fixée à l'article R414-19 du Code de l'Environnement pour les activités déjà encadrées par un régime administratif existant ;
- une première locale (départementale/préfecturale) arrêtée depuis le 24 juillet 2014 pour les activités déjà encadrées par un régime administratif existant ;
- une seconde locale (départementale/préfecturale) arrêtée depuis le 13 novembre 2013 pour les activités qui ne faisaient jusqu'alors l'objet d'aucun encadrement administratif, et instaure donc un régime d'autorisation propre à Natura 2000.

Toute activité figurant dans une de ces listes doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Pour savoir si vous devez produire une évaluation des incidences, il convient de se reporter à chacune de ces listes.

### Contenu d'une évaluation des incidences

Le contenu du dossier d'évaluation est précisé dans l'article L.414-23 du code de l'environnement. En voici les grands principes :

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. Ces dernières, en effet, doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus globalement sur l'intégrité du réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial), l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences peut être simplifiée, si elle justifie rapidement de l'absence d'effet notable du projet sur le ou les sites Natura 2000, ou complète, si elle nécessite la réalisation de mesures de suppression, de réduction d'impacts, voire de compensation, en cas de présence d'impacts significatifs résiduels.

Un formulaire simplifié peut faciliter l'évaluation. Si l'absence d'incidence n'est pas avérée, une évaluation plus complète sera nécessaire.

### Procédure

Pour toutes les activités relevant par ailleurs d'un régime d'encadrement administratif (autorisation, déclaration, enregistrement, etc...), l'évaluation des incidences Natura 2000 est fournie par le pétitionnaire au service instructeur habituel, au même titre que les autres pièces du dossier.

Pour les activités ne relevant d'aucun autre régime d'encadrement administratif (2ème liste locale), le dossier d'évaluation des incidences est adressé à la préfecture qui le transmettra au service instructeur ad hoc.

### **Pour en savoir plus :**

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/evaluation-des-incidences-au-titre-de-natura-2000-r981.html>

Consulter l'animateur du site Natura 2000 : Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson - 03.85.35.82.81